

## **Agenda social de la CPPNI TP - Calendrier 2024**

### **1<sup>ère</sup> réunion du 26 janvier, à 14h (après-midi – en visioconférence) :**

- Détermination de l'agenda social de la CPPNI pour 2024.

### **2<sup>ème</sup> réunion du 13 février 2024, à 9h30 (journée)**

- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics : phase méthodologique préalable.

### **3<sup>ème</sup> réunion du 27 mars 2024, à 14h (après-midi) :**

- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics : phase méthodologique préalable (suite).

### **4<sup>ème</sup> réunion 22 avril 2024, à 10h (journée) :**

- Mise en place du comité de suivi paritaire prévu par l'Accord national du 11 mai 2023 relatif à la co-construction dans le cadre du compte personnel de formation ;
- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics : phase méthodologique préalable (suite et fin).

### **5<sup>ème</sup> réunion du 21 mai 2024, à 10h (journée) :**

- Echange de points de vue sur la sous-traitance ;
- Ouverture de la négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics.

### **6<sup>ème</sup> réunion du 18 juin 2024, à 9h30 (journée) :**

- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics (suite).

### **7<sup>ème</sup> réunion du 25 septembre 2024, à 9h30 (journée) :**

- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics (suite).

### **8<sup>ème</sup> réunion du 23 octobre 2024, à 9h30 (journée) :**

- Présentation du rapport NAO comprenant la partie économique (conjuncture, prévisions) et sociale ;
- Constat des valeurs de référence pour les négociations régionales ;
- Négociation des minima Cadres TP pour l'année 2025 ;
- Point sur la méthode d'une négociation sur la prévention de l'usure professionnelle.

**9<sup>ème</sup> réunion du 21 novembre 2024, à 9h30 (journée) :**

- Négociation des minima Cadres TP pour l'année 2025 (suite si nécessaire) ;
- Négociation sur l'attractivité des métiers dans les Travaux Publics (suite et fin).

**10<sup>ème</sup> réunion du 11 décembre 2024, à 9h30 (matinée) :**

- Point d'information sur la Convention de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail ;
- Rapport annuel d'activité (incluant le bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ;
- Sujets de l'année à venir (préparation de l'agenda social de la CPPNI pour 2025).

\*Le calendrier fixé par les partenaires sociaux reste ouvert à la discussion de thèmes et à des échanges de vue dont la nécessité s'imposerait à eux, notamment suite aux lois ou aux accords interprofessionnels.

Fait à Paris, le 26 janvier 2024

En 12 exemplaires

Pour la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

Pour la Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage (CNATP)

Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (FNCB-CFDT)

Pour le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries du Bâtiment, des Travaux Publics et des Activités annexes et connexes (CFE-CGC-BTP)

# Négociation attractivité

## Des propositions ciblées – de différentes natures

- Des propositions **normatives** ⇔ Moderniser nos conventions collectives
- Des **recommandations** ⇔ Le sujet relève de l'entreprise
- Des **actions** sectorielles ⇔ Mise en valeur par l'accord
- Des demandes aux **pouvoirs publics** ⇔ Evolution de la législation

## Négociation attractivité

### Projet de plan détaillé

#### 1/ Le sens et les valeurs : les Travaux Publics au cœur de la transformation écologique

- Les transformations dans les TP
- Les transformations par les TP

#### 2/ L'organisation du travail : prise en compte des aspirations des salariés et des besoins des entreprises

- Ouvrir le champ des possibles
- Mieux rémunérer les horaires atypiques
- Rationaliser les déplacements

#### 3/ La vie au travail : s'inscrire dans la modernité

- Concilier vie pro et vie perso
- Favoriser la fidélisation des salariés
- Promouvoir la mixité et assurer l'égalité hommes-femmes

#### 4/ Les évolutions professionnelles : co-construire et accompagner

- Investir dans l'alternance et l'apprentissage
- Favoriser la mobilité et les transitions professionnelles
- Valoriser le tutorat
- Adapter la classification

#### 5/ La santé des salariés : renforcer la prévention et intégrer les nouveaux risques

- Promouvoir les bilans santé et prévention
- Intégrer le risque canicule et fortes chaleurs
- Former pour mieux prévenir (Socle commun de prévention et PASI)

#### 6/ Le partage de la valeur : dynamiser pour mieux associer (Déployer la loi partage de la valeur)

- Faciliter le développement de la participation
- Créer de nouvelles dynamiques de partage de la valeur